

Image not found or type unknown



Recours dans le cas d'un changement de courroie de distribution

Par **pain christel**, le **07/06/2017** à **23:11**

Bonsoir,

j ai fait changer la courroie de distribution de ma C2 en janvier 2015, en novembre 2015 j'ai du faire une réparation sur mes injecteurs. Depuis les problèmes persistent. On m'indique que cela pourrait venir de la mauvaise pose de la courroie par Citroën. Dois je faire constater ce défaut chez Citroën ou est ce qu'un autre garage est habilité à faire cette constatation ? Si la mauvaise pose de la courroie est avérée quel est mon recours ? Je vous remercie par avance de votre aide.

Cordialement

Christel P.

Par **Visiteur**, le **07/06/2017** à **23:52**

Bsr,

Pour que cette constatation ne soit pas contestable, il faut une expertise.